

**2011\_A120**

**OBJET : Sports - Politique sportive - Soutien au sport de haut niveau au titre de 2011 - Attribution d'une subvention complémentaire au Pays d'Aix Université Club Handball - Validation d'une convention d'objectifs type**

Le 30 juin 2011 à 17 h 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

AGOPIAN Jacques - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Héliot - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GASCUEL Jean - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PORTE Henri-Michel - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - ROVARINO Isabelle - SANTAMARIA Danielle - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TERME Françoise - TRINQUIER Noelle - VALETA Marie José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :**

AGARRAT Henri suppléé par MENGEAUD Julien - CANAL Jean-Louis suppléé par SIMONET Bernard - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - CIOT Jean-David suppléé par SAIZ-OLIVER Sergine - GOURNES Jean-Pascal suppléé par SANTINI Joseph-Marie - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

AMAROUCHE Annie donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à SUSINI Jules - CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BABULEAUD Jean-Pierre - FERAUD Pierre donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira - FILIPPI Claude donne pouvoir à VILLEVIEILLE Robert - GALLESE Alexandre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GARÇON Jacques donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GROSDÉMANGE Gérard donne pouvoir à MARTIN Régis - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JOISSAINS-MASINI Maryse donne pouvoir à CHORRO Jean - JONES Michèle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - LICCIA Marcel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DAVENNE Chantal - MERSALI Malik donne pouvoir à MORBELLI Pascale - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BENON Charlotte - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - POITOU Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - TONIN Victor donne pouvoir à GARÇON Jacques

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :**

ALBERT Guy - BAUTZMANN Marcel - BUCKI Jacques - DAGORNE Robert - DRAOUZIA Fatima - DUPERREY Lucien - FENESTRAZ Martine - FERAUD Jean-Claude - GARNIER Eliane - GERACI Gérard - JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LOUIT Christian - MARTIN Richard - MÁTAS Henri - MAURET Jacques - MOINE Anne - MOUGIN Jacques - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger - POTIE François - ROUGIER Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - TAULAN Francis

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

## CONSEIL DU 30 JUIN 2011

Rapporteur : Monsieur Jacky PIN

**Objet :** Sports - Politique sportive - Soutien au sport collectif de haut niveau au titre de 2011 - Attribution d'une subvention complémentaire au Pays d'Aix Université Club Handball - Validation d'un avenant à la convention d'objectifs

### Décision du Conseil

Mes chers collègues,

La Communauté du Pays d'Aix soutient, depuis 2004, le sport de haut niveau collectif dont le Pays d'Aix Université Club Handball qui sollicite une aide complémentaire de 175.098 Euros afin de poursuivre son programme initié en 2007 d'accession en Ligue National de Handball (LNH) en 2012.

### Exposé des motifs :

Le Conseil de Communauté du 25 juillet 2003 a validé le principe de soutien financier aux sports collectifs de haut niveau.

Compte tenu des critères d'attribution approuvés par la délibération n°2011/A165 du 1<sup>er</sup> décembre 2010, quatre clubs ont bénéficié, pour la saison 2011/2012, d'une subvention de fonctionnement de la Communauté du Pays d'Aix :

- Le Pays d'Aix Basket 13 - 1<sup>ère</sup> Division : 287 500 €
- Le Pays d'Aix Université Club Handball - 2<sup>ème</sup> Division : 230 000 €
- Le Pays d'Aix Rugby Club - 2<sup>ème</sup> Division : 230 000 €
- Le Pays d'Aix Venelles Volley-Ball - 1<sup>ère</sup> Division : 195.500 €

Vous trouverez, ci-dessous, pour mémoire, le budget prévisionnel de ces clubs pour l'année 2011 :

- Le Pays d'Aix Basket 13 : 1.000.000 €
- Le Pays d'Aix Université Club Handball : 1.551.000 €
- Le Pays d'Aix Rugby Club : 3.350.000 €
- Le Pays d'Aix Venelles Volley-Ball : 647.400 €

Par ailleurs, l'analyse des besoins financiers des clubs concernés, en regard des autres clubs de même niveau au plan national, a amené le Conseil de Communauté du 14 avril 2011 à valider l'attribution d'une aide complémentaire adossée sur les fonds privés obtenus par les clubs (hors subventions des collectivités et établissements publics), correspondant aux montants suivants :

- Le Pays d'Aix Basket 13 : 44.971,20 € de bonification
- Le Pays d'Aix Université Club Handball : 74.902 € de bonification
- Le Pays d'Aix Rugby Club : 418.000 € de bonification et 37.065 € de prestation de service
- Le Pays d'Aix Venelles Volley-Ball : 46.059,80 € de bonification

Le tableau ci-dessous récapitule les subventions déjà attribuées en 2011 aux quatre clubs de sport collectif de haut niveau lors du Conseil de Communauté du 14 avril 2011 :

Club	Budget Prévisionnel 2011	Subvention de Fonctionnement	Prestation de Service	Bonification	Total	% du Budget
PAB13	1.000.000 €	287.500 €	/	44.971 €	332.471 €	33%
PAUCH	1.551.000 €	230.000 €	/	74.902 €	304.902 €	20%
PARC	3.350.000 €	230.000 €	37.065 € *	232.935 €	500.000 €	15%
PAVVB	647.400 €	195.500 €	/	46.060 €	241.560 €	37%
<b>TOTAL</b>					<b>1.378.933 €</b>	

\* correspondant à un marché de prestation de service pour l'achat de places en conformité avec statut de SASP du club.

C'est dans ce cadre que le « Pays d'Aix Université Club Handball » a sollicité la CPA à hauteur de 480.000 € au titre de l'exercice 2011. Cette demande comprenait une aide complémentaire de 175.098 € pour la poursuite de son «*Plan LNH 2007/2012*» (Accession en Ligue Nationale de Handball).

Ce plan lancé en 2007 s'articule autour de quatre objectifs: mise aux normes du Gymnase Louison Bobet, mise à niveau des équipements d'accueil et de communication, montée en puissance des fonds privés et intégration des jeunes du Pays d'Aix formés par le club en équipe première

#### 1/ Amélioration du Gymnase Louison Bobet

Passage de 500 places assises en jauge complète à 900 places assises et debout. Les travaux ont durés 12 mois pour un montant global de 1,1 M€ co-financé par la CPA à hauteur de 330.000 euros.

## 2/ Amélioration des matériels d'accueil et de communication

Développement d'un « *Club Entreprises* », accueil des VIP lors des matches, implantation d'un mur d'images, programme d'animations.

## 3/ Recherche de fonds privés correspondant aux montants suivants

2007	2008	2009	2010	2011
41.000 €	144.000 €	308.000€	446.784€	565.000€

## 4/ Formation des jeunes au sein des équipes premières du club

Quatre jeunes (de -18 ans) sont en équipe nationale ; deux jeunes ont joué comme titulaires pour l'année 2011.

Au vu de ces résultats, je vous propose, comme en 2010, d'abonder une aide complémentaire au titre de 2011, afin d'accompagner ce plan pluriannuel. Par ce soutien la Communauté entend accompagner les efforts du PAUCH pour se donner les moyens d'être présent au plus haut niveau en 2012.

Compte tenu de ce qui est exposé ci-dessus, je vous propose de valider aujourd'hui l'attribution d'une subvention complémentaire de **175.098 €** au Pays d'Aix Université Club Handball, ce qui portera la totalité des subventions en 2011 à **480.000 €**.

Il convient de noter qu'une convention annuelle type entre le club et la Communauté permet de verser ces aides à chaque club tout en fixant les droits et devoirs de chacun.

Concernant les modalités de paiement de ces subventions, il convient de préciser qu'un acompte de 70% sera versé au club après signature et notification de la convention type correspondante et ce pour l'ensemble des subventions.

Le solde de 30% sera versé à la fin de l'année sur présentation avant le 1er novembre 2010 d'un compte de résultat provisoire signé du Président et du Trésorier de l'association.

Par ailleurs, comme suite à la délibération n°2003\_A312 du 12 décembre 2003 relative à « la mise en place d'un guichet unique et préconisations », modifiée par la délibération n°2005\_B086 du 8 avril 2005, je vous rappelle que la règle du prorata s'applique lors de l'attribution des subventions à des associations dans les cas où les dépenses sont inférieures aux dépenses prévisionnelles.

Il convient de noter que ces dossiers ont été présentés en Commission Sports le 7 juin 2011 qui a donné un avis favorable.

### Visas :

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2005\_B086 du Bureau du 8 avril 2005 relative aux modalités de paiement des subventions aux associations ;

VU la délibération cadre n°2010\_A165 du Conseil de Communauté du 10 décembre 2010 relative aux principes d'intervention de la Communauté pour le soutien au sport de haut niveau ;

VU la délibération n°2011\_A055 du Conseil de Communauté du 14 avril 2011 relative au soutien au sport collectif de haut niveau au titre de 2011 ;

VU l'avis favorable de la Commission Sports du 7 juin 2011 ;

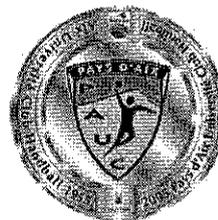
### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ⇒ **APPROUVER** les termes de l'avenant à la convention annuelle conclue entre la Communauté du Pays d'Aix et le PAUCH dont un exemplaire est annexé à la présente délibération;
- ⇒ **ATTRIBUER** une subvention complémentaire au Pays d'Aix Université Club Handball d'un montant de **175.098 €** ;
- ⇒ **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention d'objectifs avec le PAUCH, ainsi que l'ensemble des documents y afférents ;
- ⇒ **DIRE QUE** les dépenses en résultant seront prélevées sur le Chapitre 65 Fonction 40 / Nature 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.



## **PAYS D'AIX UNIVERSITE CLUB HANDBALL**



### **AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS 2011** **SPORT COLLECTIF DE HAUT NIVEAU TERRITORIAL**

**Entre**

**La Communauté du Pays d'Aix,**

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc - CS 40868 - 13611 Aix-en-Provence  
Cedex 1, représentée par, Monsieur Jacky PIN Vice-Président délégué aux  
Sports, ayant reçu délégation de Madame Maryse JOISSAINS MASINI, son  
Président, désignée sous le terme « La Communauté »,

D'une part,

**Et**

**L'association Pays d'Aix Université Club Handball**

dont le siège social est situé Gymnase Louison Bobet, Avenue Marcel Pagnol,  
13090 Aix-en-Provence, représentée par son Président, Monsieur Christian  
SALOMEZ, désignée sous le terme "l'association",

D'autre part,

Vu la convention d'objectifs liant la Communauté du Pays d'Aix et l'Association «Pays d'Aix Université Club Handball » adoptée par le Conseil de Communauté du 14 avril 2011 et signée le 18 mai 2011 relative au soutien aux sports collectifs de haut niveau,

Considérant que le présent avenant a pour objet d'attribuer une subvention complémentaire de 175.098 € à l'association Pays d'Aix Université Club Handball pour la poursuite de son «Plan LNH 2007 / 2012» (Accession en Ligue Nationale de Handball),

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

L'article 3.1 de la convention est modifié comme suit :

L'association Pays d'Aix Université Club Handball bénéficiera lors de l'année 2011 d'une subvention de fonctionnement, d'une subvention de bonification ainsi que d'une subvention complémentaire telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

Association	N° Guichet Unique	Manifestation Dispositif	Subvention allouée	Total
PAUCH	2011/00224	Subvention de Fonctionnement Saison Sportive 2010/2011	230 000 €	480.000 €
		Bonification du sponsoring et du mécénat privés	74 902 €	
PAUCH	2011/00224	Subvention de bonification	175.098 €	

ce qui porte la totalité des subventions 2011 à **480.000 euros**.

Le budget prévisionnel de l'année 2011, correspondant à un montant de 1.551.000 €, est joint en annexe 1 de la présente convention.

Le montant total des subventions attribuées correspond à 30,95 % du budget prévisionnel 2011 ; dont 14,82 % pour la subvention de fonctionnement.

## ARTICLE 2 - MODALITES ET CONDITIONS D'EXECUTION DE L'AVENANT

L'article 4.1 de la convention d'objectifs est maintenu comme suite :

Un acompte de 70% sera versé à l'association Pays d'Aix Université Club Handball après la signature et la notification de l'avenant.

Le solde de 30% sera versé avant la fin de l'année, sur présentation avant la fin novembre d'un compte de résultat provisoire signé du président et de du trésorier de l'association et d'un rapport d'activité de la saison, accompagnée du rapport au commissaire aux comptes de la saison précédente.

Comme suite à la délibération n°2003-A312 du 12 décembre 2003 relative à « la mise en place d'un guichet unique et préconisations », modifiée par la délibération n°2005-B086 du 8 avril 2005, la règle du prorata s'applique systématiquement lors de l'attribution des subventions à des associations dans tous les cas où les dépenses réellement payées sont inférieures aux dépenses prévisionnelles.

A ce titre, la Communauté du Pays d'Aix versera aux clubs de haut niveau territorial une subvention de fonctionnement au maximum égale à 40% des dépenses réellement justifiées lorsque celles-ci sont inférieures au budget prévisionnel annoncé.

Fait à Aix-En-Provence, le .....

En 3 exemplaires originaux

La présente convention se compose de 3 pages et de 2 articles.

Pour La Communauté  
du Pays d'Aix,

Pour l'Association  
Pays d'Aix Université Club Handball

Le Vice-Président  
Délégué aux Relations avec le Monde  
Sportif et Equipements Sportifs,

Le Président,

Jacky PIN

Christian SALOMEZ

**OBJET : Sports - Politique sportive - Soutien au sport de haut niveau au titre de 2011 - Attribution d'une subvention complémentaire au Pays d'Aix Université Club Handball - Validation d'une convention d'objectifs type**

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	117
Abstentions	4
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	117
Majorité absolue	59
Pour	111
Contre	2
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

DUFOUR Jean-Pierre - MUSSET Alain

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

AREZKI Alain - ARNAUD Christian - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à la majorité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents



Acte rendu exécutoire par transmission  
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le **08 JUIL. 2011**